



Brossard

# Politique de l'arbre



*Mon arbre, le coeur de ma cité*

Mai 2009



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE . . . . .	3
1.1	Historique du développement urbain . . . . .	3
1.2	Tendance au verdissement . . . . .	3
1.3	Orientations de la Ville . . . . .	3
<b>2</b>	LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LA POLITIQUE DE L'ARBRE . . . . .	4
2.1	La symbolique et l'importance sociale de l'arbre en milieu urbain . . . . .	4
2.2	Les bienfaits environnementaux . . . . .	4
2.3	La constitution d'un héritage . . . . .	4
<b>3</b>	LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS . . . . .	5
3.1	Favoriser la plantation . . . . .	5
3.2	Protéger, entretenir et mettre en valeur les arbres déjà en terre . . . . .	6
3.3	Sensibiliser, éduquer et favoriser la participation citoyenne . . . . .	6
<b>4</b>	CONCLUSION . . . . .	7

*Dans la présente politique, le terme arbre inclus les arbustes et les arbrisseaux. Ils peuvent appartenir à un boisé naturel, à un massif, ou être plantés isolément.*



## Qu'est-ce qu'un arbre ?

un végétal ligneux de grande taille, dont la tige, appelée tronc, est simple à la base et ne commence à se ramifier qu'à une certaine hauteur (Quillet, 1975).



# 1

## CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Brossard et ses citoyens travaillent au verdissement de la ville depuis un demi-siècle; certains arbres sont maintenant plus vieux que plusieurs citoyens.

### 1.1 Historique du développement urbain

La Monterégie était une région boisée jusque dans les années 1800, moment où les colons ont commencé à utiliser massivement les arbres du secteur pour la construction de leurs navires et maisons. Le paysage forestier d'alors se convertissait en terres agricoles.

Vers la fin des années 1950, soit 150 ans plus tard, la population ayant augmenté, on notait le début de l'urbanisation.

En 1958, la ville de Brossard est créée et le développement résidentiel et commercial prend graduellement le pas sur les grandes terres agricoles de la région.

### 1.2 Tendances au verdissement

Depuis maintenant 50 ans, nous avons donc vu « pousser » les maisons, mais aussi les

arbres fraîchement plantés et entretenus par les nouveaux résidents et les employés de la ville de Brossard.

Plusieurs actions posées par la Municipalité démontrent une préoccupation constante pour le verdissement de son territoire. À titre d'exemple, notons la création et l'entretien des boisés urbains dont le Boisé de Brossard, protégé depuis le début des années 2000, et couvrant une superficie de plus de 850 hectares, l'aménagement des abords des boulevards de Rome et Taschereau et la plantation annuelle récurrente de plusieurs centaines d'arbres.

### 1.3 Orientations de la Ville

Bien que plusieurs actions d'amélioration du couvert forestier soient déjà entreprises et même instaurées au sein de la ville, l'élaboration d'une Politique de l'arbre vient cristalliser ses efforts pour reconnaître l'héritage légué par les premiers Brossardois et établir les orientations futures qui assureront une continuité.

La Politique de l'arbre s'inscrit dans un cadre de développement durable qui s'arrime aux autres planifications et politiques de la Municipalité. Ainsi, plusieurs engagements de la politique recourent des actions déjà prévues dans la planification stratégique et le plan directeur d'aménagement de la Ville.

La Politique de l'arbre est l'aboutissement d'une réflexion conjointe entre les citoyens et les élus. Sa concrétisation en fait un outil qui contribuera au développement d'un milieu de vie sain et de qualité pour tous les résidents.





## 2

## LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LA POLITIQUE DE L'ARBRE



Cette Politique vient confirmer l'importance que la Ville et ses citoyens accordent à l'arbre en milieu urbain. Plus spécifiquement, elle s'appuie sur les fondements suivants pour élaborer ses objectifs et éventuellement les actions à mener :

### 2.1 La symbolique et l'importance sociale de l'arbre en milieu urbain

L'arbre incarne un symbole de pérennité, de force, de vitalité et de sagesse. Il est aussi utilisé pour symboliser la famille et les alliances. Une ville riche en arbres est une ville qui a un cachet, une ambiance et une histoire.

Les espaces boisés ou végétalisés contribuent au maintien de l'équilibre visuel entre le bâti et le naturel. Ils favorisent les activités extérieures, comme la marche, le vélo, le patin, etc. Ils contribuent aux rencontres entre les citoyens et à la consolidation du lien d'appartenance à son milieu.



### 2.2 Les bienfaits environnementaux

Les répercussions positives de la présence d'arbres dans un milieu sont multiples. Chacun des éléments suivants représente autant de raisons pour favoriser le maintien, la protection et l'entretien des arbres déjà présents sur le territoire que pour renforcer les décisions qui tendent vers une plantation accrue et planifiée :

- Amélioration de la qualité de l'air (réduction du smog, des gaz à effet de serre, captation du CO<sub>2</sub> et production d'oxygène);
- Diminution des eaux de ruissellement à traiter (meilleure pénétration de l'eau dans le sol);
- Diminution de l'érosion (sur les berges principalement);
- Amélioration de la qualité de vie et de la santé des résidents;
- Diminution de l'effet d'îlot de chaleur;
- Réduction des nuisances sonores;
- Amélioration de l'esthétique de la ville;
- Protection contre les rayons UV;
- Réduction des impacts du vent.

### 2.3 La construction d'un héritage

Le patrimoine arboricole d'aujourd'hui est à l'image de l'histoire de notre région. Les arbres que nous choisissons de planter aujourd'hui reflètent ce que nous sommes et nos aspirations pour demain.

La foresterie urbaine c'est la « culture et la gestion des arbres en vue d'assurer leur contribution actuelle et future au bien-être physiologique, social et économique de la société urbaine »

(Jorgensen, 1974).



## 3 LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

En s'appuyant sur le cadre de valeurs défini précédemment, la présente Politique de l'arbre vise les trois objectifs suivants :

- Favoriser la plantation;
- Protéger et mettre en valeur les arbres déjà en terre;
- Sensibiliser, éduquer et favoriser la participation citoyenne.

### 3.1 Favoriser la plantation

La Ville de Brossard tient à favoriser la plantation d'arbres, notamment dans les nouveaux développements résidentiels et certains grands axes routiers de la ville. Les nouveaux quartiers, comme les Secteur C, L et une partie du Secteur O, comptent très peu d'arbres comparés à d'autres quartiers plus anciens. Cette différence est visible. En favorisant la plantation d'arbres, la Ville permettra d'homogénéiser la répartition des arbres sur son territoire et d'atteindre un niveau de couvert forestier égal dans tous les quartiers.

**ACTION 1 :** Assurer une planification sur une longue période.

La plantation doit être planifiée sur une période de plusieurs années et doit se faire de manière régulière et soutenue.

**ACTION 2 :** Favoriser la plantation de certaines espèces.

Certaines espèces d'arbres sont mieux adaptées que d'autres aux conditions présentes sur le territoire de la ville de Brossard. Pour minimiser les pertes et favoriser une certaine

homogénéité dans la ville, une liste d'arbres recommandés devra être offerte aux résidents. Les essences indigènes sont à privilégier. Une liste d'arbres dont la plantation est prohibée devra aussi faire partie de la documentation fournie.

**ACTION 3 :** Participation des constructeurs.

Les constructeurs sont des acteurs importants dans le développement du patrimoine forestier brossardois. Ces derniers, par le biais des règles de zonage, assurent une plantation minimale d'arbres sur les terrains nouvellement bâtis. Toutefois, lors de la préparation des sites de construction, très peu de balises sont présentes pour assurer la protection d'arbres déjà en terre.

**ACTION 4 :** Viser l'amélioration de secteurs particuliers.

Le programme de plantation d'arbres doit avoir un volet d'amélioration de certains secteurs et les définir comme prioritaires. Les principaux lieux visés sont les abords de la Rivière Saint-Jacques, de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que ceux des autoroutes et des grands boulevards. Certains quartiers, comme les C et O, doivent aussi être considérés comme des sites d'action prioritaires, car ils sont très peu boisés, aussi bien sur les terrains privés que publics. Outre la possibilité pour la Ville de planter elle-même des arbres sur l'espace public, elle peut également inciter les particuliers à verdir leur terrain par différents programmes (subvention à l'achat, don d'arbres à une occasion particulière, etc.).





### 3.2 Protéger, entretenir et mettre en valeur les arbres déjà en terre

Pour maintenir le patrimoine forestier en bonne santé, les arbres le constituant doivent faire l'objet d'une vérification régulière, que ces derniers soient sur le domaine public ou privé.

**ACTION 5** : Règlementer la coupe et la taille des arbres du domaine public et privé, ainsi que la protection des arbres qui sont à proximité des lieux de construction et de rénovation.

**ACTION 6** : À long terme, réaliser un inventaire détaillé des arbres du domaine public existants pour déterminer leur espèce, leur taille, leur emplacement, les traitements qu'ils reçoivent et leur état de santé.

### 3.3 Sensibiliser, éduquer et favoriser la participation citoyenne

La sensibilisation et l'éducation de la population à la cause des arbres est essentielle. Des outils spécifiques de communication et d'information doivent être créés et être facilement accessibles. Ils doivent également être compréhensibles par tout un chacun. Plus les outils utilisés seront variés (journaux,

Internet, publicité, etc.), meilleurs en seront les résultats.

**ACTION 7** : Créer un document expliquant les avantages d'une ville à fort couvert forestier et résumant les avantages pour les particuliers d'avoir un terrain boisé.

**ACTION 8** : Développer des activités de sensibilisation pour les jeunes des écoles du territoire.

**ACTION 9** : Mettre sur pied des activités de découverte du patrimoine forestier (arbres exceptionnels, milieux à caractère unique, etc.).

**ACTION 10** : Offrir des documents de vulgarisation, sous forme de fiches techniques ou autres, sur les bonnes pratiques de plantation et d'entretien des arbres.

Pour que notre patrimoine arboricole nous ressemble, nous devons tous prendre part à son développement.

**ACTION 11** : Favoriser l'implication de la population par la mise sur pied d'activités participatives (à titre d'exemple : une naissance, un arbre; distribution d'arbres; activités lors du mois de l'arbre; verdissement des cours d'écoles, etc.).





## 4 CONCLUSION



Mémoire de son passé, témoin de son présent et garant de son avenir, l'arbre accompagne la ville dans toutes ses phases de développement. À ce titre, la présente Politique a pour principal objectif d'encadrer véritablement le rôle de l'arbre au cœur de la cité en termes de : sensibilisation, valorisation, préservation, etc.

Cette Politique de l'arbre définit les grandes orientations que la Ville souhaite suivre dans la gestion à venir de son patrimoine forestier. Les prochaines étapes permettront de s'assurer que les objectifs et les actions énoncées dans ce document puissent ensuite être transposés en plans de gestion et interventions pratiques sur le terrain.

La production d'un document qui prendra la forme d'un règlement ou d'un code de l'arbre permettra ensuite de définir précisément les droits et obligations de la Ville et de ses citoyens envers leur patrimoine arboricole commun.





Brossard

[brossard.ca](http://brossard.ca)



Ce feuillet a été imprimé sur papier 100 % recyclé et recyclable.